

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Procès-Verbal

### des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 JUIN 2015 à 19 h 30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 26

Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

*Présents*: M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers. »

*Absent excusé* : Mme Sabine BRUNNER (arrivée à 20 h 15) qui a donné procuration de vote à Mme Cathy CRIQUI. »

-----  
**Monsieur le Maire** salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent. »

**Monsieur le Maire** : « Je voulais commencer par vous indiquer que vous aviez sur votre table deux documents. Le premier est une pièce additive à un rapport au conseil municipal concernant la fourniture de matériel informatique et la constitution d'un groupement de commande. Il s'agit donc de la convention à passer avec les autres collectivités sur ce sujet-là.

Pourquoi l'avez-vous ce soir ? Simplement parce que ce document a été finalisé lundi soir au bureau de la COM COM, donc je n'ai pas pu vous le diffuser avant. En revanche, vous avez eu un rapport circonstancié (comme le prévoit la réglementation) pour vous expliquer de quoi il s'agissait.

Deuxième chose : je voudrais vous proposer, sous "Points divers", d'adopter la motion que vous avez aussi devant vous déposée sur la table, une motion qui vous est proposée par l'Association des maires de France. C'est une motion qui concerne (vous vous en doutiez déjà) les finances publiques et les mesures à prendre ou attendues par les maires au niveau du Gouvernement, pour donner un coup de pouce (je vais le dire comme cela) aux finances communales.

Vous savez que nous avons perdu déjà cette année 93 000 euros de dotations diverses de l'État, 81 000 en DGF plus 12 000 ailleurs. C'est un phénomène qui a touché toutes les communes bien entendu en France, toutes les intercommunalités en France aussi. Je vous proposerai (si vous êtes d'accord) de l'inscrire à l'ordre du jour, d'adopter cette motion tout à l'heure. Quelqu'un voit-il un inconvénient à ce que nous ajoutions ce point à l'ordre du jour, tout à fait à la fin de notre session ? Merci beaucoup. Donc notre DGS ajoute cela à l'ordre du jour. Merci. »

### Points rajoutés à l'ordre du jour (N° 2015DEL\_0054)

**Monsieur le Maire** : « Sur les points divers, y a-t-il des choses qu'il faudrait rajouter, en dehors de la motion ? »

**Monsieur Bock** : « Je voudrais ajouter un point, ce sont les travaux au Krautgarten »

**Monsieur le Maire** : « Les travaux ou la vente ? »

**Monsieur Bock** : « Le déboisement. »

**Monsieur le Maire** : « Il est déjà fini ! Nous y répondrons, il n'y a pas de souci. »

**Monsieur Bock** : « Je voudrais parler aussi du nid de cigogne. J'ai pensé qu'il fallait que nous en reparlions. »

**Monsieur le Maire** : « C'est prévu aussi. »

**Madame Ertz** : « Arrosage à la Villa. »

**Monsieur Eppinger** : « Une information concernant la manifestation qui aura lieu samedi, à savoir la Fête de la musique. »

**Monsieur Zottner** : « Et moi un point complémentaire sur les travaux, ce que nous n'aurons pas évoqué. »

**Monsieur le Maire** : « D'accord. Madame Ertz, c'est l'arrosage de la Villa, Monsieur Eppinger la Fête de la musique, Monsieur Zottner, et Monsieur Meder, les résultats sportifs, d'accord.

Nous allons démarrer l'ordre du jour. Je dois vous annoncer que j'ai une procuration de Madame Brunner pour Madame Criqui. Madame Brunner nous a annoncé un retard, donc c'est Madame Criqui qui a sa procuration en attendant. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de rajouter les points précités à l'ordre du jour.**

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2015 (N° 2015DEL\_0051)**

**Monsieur le Maire** : « Qui souhaite intervenir à ce sujet-là ? »

**Monsieur Acker** : « Concernant le point 9, "contribution directe, fixation des taux", soit je me suis mal exprimé, soit on a mal retranscrit mes propos. Vous me répondez : "La TLE, Monsieur Acker, je pense que vous n'avez pas bonne mémoire, parce que moi, je l'ai payée, la TLE, quand j'ai construit à Schweighouse il y a 30 ans. La TLE, ce n'est pas une découverte de 2011, cela existait depuis longtemps." C'est votre réponse par rapport à ce que j'avais évoqué précédemment, que nous avons eu le courage en 2011 d'augmenter les taxes, notamment, et la TLE aussi. Ce n'est pas une nouveauté. Ce que je veux dire, c'est que nous avons eu le courage d'augmenter la taxe, la TLE, qui rapporte par an 30 000 euros. »

**Monsieur le Maire** : « Vous parlez de l'augmentation du taux ? »

**Monsieur Acker** : « Du taux, pas de la TLE. On n'a rien inventé. »

**Monsieur le Maire** : « La TLE existe depuis des temps immémoriaux. »

**Monsieur Acker** : « 1967. »

**Monsieur le Maire** : « C'est bien pour cela, Internet : cela sert aussi à chercher. Je me souvenais que je l'avais payée en 1985. »

**Monsieur Acker** : « Je parlais de l'augmentation des taxes. »

**Monsieur le Maire** : « Mme Schalber, voulez-vous noter ? »

**Monsieur Acker** : « Et aussi, de la mise en place de la taxe sur l'électricité qui n'existait pas à Schweighouse. Il y a une taxe départementale que tout le monde payait, et nous avons mis en place à Schweighouse en 2011 la taxe communale qui rapporte entre 100 000 et 110 000, peut-être 120 000 euros. J'avais avancé le chiffre de 130 000, je n'étais pas très loin. L'augmentation de la TLE rapporte 30 000 euros de plus que précédemment et la nouvelle taxe sur l'électricité rapporte entre 110 et 120 000, peut-être même 130 000 euros. C'était une nouvelle taxe.

Simplement, pour vous répondre que nous avons eu en 2011 le courage d'augmenter les taxes en prévision évidemment des dotations globales de fonctionnement dont tout le monde sait qu'elles ne seront plus du même ordre dans les années à venir. »

**Monsieur le Maire :** « Tout à fait. C'est pages 17-18 que vous souhaitez que l'on précise cela ? »

**Monsieur Acker :** « Votre remarque "Je pense que vous n'avez pas bonne mémoire", Monsieur le Maire... »

**Monsieur le Maire :** « Pas bonne mémoire ? »

**Monsieur Acker :** « Vous dites : "Sur la TLE, je pense que vous n'avez pas bonne mémoire parce que moi, j'ai payé la TLE." »

**Monsieur le Maire :** « Je maintiens. »

**Monsieur Acker :** « Je pense qu'il y avait une incompréhension par rapport à cela. »

**Monsieur le Maire :** « Incompréhension, je veux bien. »

**Monsieur Acker :** « Nous parlions de l'augmentation... »

**Monsieur le Maire :** « ... du taux de la taxe. »

**Monsieur Acker :** « Je ne sais pas comment vous allez retranscrire cela. »

**Monsieur le Maire :** « C'est du mot à mot. Mais je veux bien que l'on reprécise que vous parliez du taux. Y a-t-il d'autres remarques sur le PV de la réunion du 1<sup>er</sup> avril ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie. À l'unanimité, le rapport est adopté. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2015.**

## **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2015 (N° 2015DEL\_0052)**

**Monsieur le Maire :** « Qui souhaite intervenir sur le PV du 22 avril ? Personne ? Dans ce cas-là, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Merci. Unanimité. Le rapport est adopté. »

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2015.**

## **3. Désignation d'un secrétaire de séance (N° 2015DEL\_0053)**

**Monsieur le Maire :** « Il nous reste à désigner notre secrétaire de séance. Je vous propose, comme d'habitude, de demander à Madame Ritt d'assurer cette charge. Madame Ritt est-elle d'accord ? Merci. Madame Ritt est notre secrétaire de séance. »

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE Madame Joëlle Ritt en tant que secrétaire de séance.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4. Répartition du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) (N° 2015DEL\_0055)**

**Monsieur le Maire :** « Le point 4 est un point concernant la solidarité financière encore, qui sera d'actualité à plusieurs reprises ce soir, entre les communes, au niveau national. C'est un point « finances » sur le FPIC.

Le FPIC signifie (les anciens le savent, les nouveaux peut-être pas) : fonds de péréquation intercommunal et communal. Il s'agit d'un prélèvement sur les dotations communales et intercommunales au niveau de la communauté de communes, puisque le FPIC se perçoit au niveau d'une communauté de communes. Ces sommes sont prélevées pour être versées dans un pot national, qui aujourd'hui est à 781 millions et qui est redistribué à d'autres communes ou d'autres collectivités considérées comme plus pauvres que nous.

Le FPIC date de 2011. Jusqu'à présent, la COM COM délibérait pour prendre en compte (puisque c'est l'objectif) la partie des communes. Pour reparler de la somme, ce ne sont pas des sommes négligeables. Cette année, la somme globale est de 624 000 euros dont 321 000 pour la COM COM et les 303 000 restants se partagent entre les différentes communes. La part de Schweighouse, à titre indicatif (vous l'avez votre rapport) est de 38 551 euros.

Ce qui a changé, c'est que la réglementation maintenant prévoit qu'il ne faut plus forcément l'unanimité à la COM COM pour cela, mais la majorité relative. Mais il faut aussi que chaque conseil municipal délibère, toujours à la majorité relative, sur la répartition. Il vous est proposé ce soir, simplement, de continuer ce qui existe jusqu'à présent, à savoir que la COM COM prenne en charge l'intégralité de la somme, les 624 823 euros. C'est ce qui vous est posé comme question.

Tous les autres conseils municipaux seront amenés à se prononcer sur cette proposition, à savoir la prise en compte de la part communautaire et de la part communale par la seule COM COM, puisque c'est possible par la réglementation.

Souhaitez-vous poser des questions, avoir des précisions ? Êtes-vous d'accord, êtes-vous contre ? À vous la parole. C'est simplement la reconduction (sous une autre forme juridique) de ce qui existait depuis 2011. Nous aurons le même rapport à la COM COM dans quelques semaines. »

**Monsieur EPPINGER** : « J'aurais souhaité connaître la clé de ventilation de la répartition, dans votre tableau. Est-ce uniquement par rapport au nombre d'habitants ? »

**Monsieur le Maire** : « Non, ce n'est pas uniquement par rapport à cela. Des critères de richesse fiscale et d'autres types de critères entrent en jeu. Nous pourrions vous transmettre la fiche technique si vous le souhaitez, qui définit exactement les parts respectives des uns et des autres.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est adopté, je vous en remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SE PRONONCE** sur la répartition dérogatoire suivante :

	Répartition de droit commun	Répartition dérogatoire proposée	Différence
Batzendorf	4 568, – €	0, – €	– 4 568, – €
Berstheim	2 231, – €	0, – €	– 2 231, – €
Dauendorf	6 694, – €	0, – €	– 6 694, – €
Haguenau	219 857, – €	0, – €	– 219 857, – €
Hochstett	1 529, – €	0, – €	– 1 529, – €
Huttendorf	2 208, – €	0, – €	– 2 208, – €
Morschwiller	2 872, – €	0, – €	– 2 872, – €
Niederschaeffolsheim	6 200, – €	0, – €	– 6 200, – €
Ohlungen	6 569, – €	0, – €	– 6 569, – €
Schweighouse sur Moder	38 551, – €	0, – €	– 38 551, – €
Uhlwiller	3 174, – €	0, – €	– 3 174, – €
Wahlenheim	1 922, – €	0, – €	– 1 922, – €
Wintershouse	4 123, – €	0, – €	– 4 123, – €
Wittersheim	3 028, – €	0, – €	– 3 028, – €
CCRH	321 297, – €	624 823, – €	+303 526, – €
<b>Total</b>	<b>624 823, – €</b>	<b>624 823, – €</b>	<b>0, – €</b>

## **5. Convention avec la communauté de communes de la région de Haguenau pour la mise en œuvre d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité (N° 2015DEL\_0056)**

**Monsieur le Maire :** « Je vais passer la parole à Monsieur Lambert pour le rapport numéro 5, le premier des deux rapports qui évoquent la mise en œuvre d'un groupement de commande avec la communauté de communes et d'autres communes de la communauté de communes. Monsieur Lambert. »

**Monsieur Lambert :** « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, point 5 : convention avec la communauté de communes de la région de Haguenau pour la mise en œuvre d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité.

Les personnes publiques étaient jusqu'à présent dispensées de toute mise en concurrence pour leurs achats d'électricité. Elles vont désormais devoir se soumettre au Code des marchés publics et mettre en concurrence leurs fournisseurs ou certains de leurs sites de consommation, du fait de la disparition des tarifs réglementés dans ce secteur au 31 décembre 2015.

En effet, l'article 14 de la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité du 7 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés pour toute consommation supérieure à 36 kilovoltampères, plus connus sous la dénomination de "tarifs jaunes (ou verts)". Le tarif bleu, qui représente la consommation la plus courante, restera au contraire hors du champ de la concurrence obligatoire.

Schweighouse est concerné par cette disposition. La ville de Haguenau, ainsi que la communauté de communes de la région de Haguenau, sont concernées par ces nouvelles dispositions également dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les communes de Niederschaeffolsheim, de Batzendorf et de Dauendorf le sont également. La communauté de communes étudie actuellement les enjeux d'une mise en concurrence de son tarif bleu relatif à l'éclairage public. Ce volet pourra être intégré à la consultation en fonction des résultats de l'étude.

Afin d'obtenir les meilleurs tarifs et de mutualiser les achats, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la communauté de communes de la région de Haguenau, la ville de Haguenau et les communes de Schweighouse-sur-Moder, de Niederschaeffolsheim, de Batzendorf et de Dauendorf.

Le groupement de commande a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Ce partenariat suppose que les six parties signent une convention constitutive du groupement de commande. Il y est notamment proposé que la communauté de communes de la région de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement. Le ou les marchés y afférents seront attribués par une décision de la commission d'appel d'offres du groupement. Le groupement s'éteindra après la notification des marchés signés par le coordonnateur dans le cadre de cette opération. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché passé pour son compte.

Au vu du nombre de membres et de l'aléa des commandes, il est proposé de passer, en application de l'article 76 du Code des marchés publics, un accord-cadre sans montant minimum et maximum, conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2017. La durée des marchés subséquents en résultant sera de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Il vous est proposé :

- d'accepter, en vue de la conclusion d'un accord-cadre en matière d'achat d'électricité (tarifs verts, jaunes, voire bleus), les conditions de la constitution et de fonctionnement d'un groupement et de décider de signer avec la communauté de communes de la région de Haguenau et avec les communes de Haguenau, de Schweighouse, de Niederschaeffolsheim, de Batzendorf et de Dauendorf, une convention constitutive d'un groupement de commande ;
- d'approuver, sous réserve de la disponibilité des crédits, la conclusion de l'accord-cadre au profit de chacun des membres du groupement, sans minimum ni maximum, conclu à compter de la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- d'approuver le lancement d'une ou de plusieurs consultations au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents ;
- de charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commande.

Voilà, Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :** « Merci, Monsieur Lambert. La discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir ? Il s'agit, comme vous l'avez compris, de se regrouper pour avoir des prix plus intéressants. C'est clairement l'objectif. Qui souhaite intervenir ? Personne. Dans ce cas-là, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Le rapport est adopté, je vous remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE**, en vue de la conclusion d'un accord-cadre en matière d'achat d'électricité (tarifs verts, jaunes, voire bleus), les conditions de la constitution et de fonctionnement d'un groupement et décide de signer avec la communauté de communes de la région de Haguenau et avec les communes de Haguenau, de Schweighouse-sur-Moder, de Niederschaeffolsheim, de Batzendorf et de Dauendorf une convention constitutive d'un groupement de commande ;
- **APPROUVE**, sous réserve de la disponibilité des crédits, la conclusion de l'accord-cadre au profit de chacun des membres du groupement, sans minimum ni maximum, conclu à compter de la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- **APPROUVE** le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commande.

#### **6. Convention avec la communauté de communes de la région de Haguenau pour la mise en œuvre d'un groupement de commande pour l'achat de matériel informatique (N° 2015DEL\_0057)**

**Monsieur Lambert :** « Nous sommes dans une même démarche, mais celle-ci n'est pas obligatoire. C'est une convention avec la communauté de communes de la région de Haguenau pour la mise en œuvre d'un groupement de commande pour l'achat de matériel informatique.

Depuis la mise en place d'une administration unique entre la ville de Haguenau et la communauté de communes de la région de Haguenau (CCRH) au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services communautaires sont partiellement mis à disposition de la ville de Haguenau pour exercer leurs missions, et les frais de fonctionnement liés à l'exercice des missions des deux collectivités sont mutualisés entre la communauté de communes et la ville.

Ainsi, l'achat de matériel informatique (ordinateurs, tablettes, clients légers, écrans, suites bureautiques, systèmes d'exploitation) par les services, devrait être réalisé soit au nom de la ville, soit au nom de la communauté de communes, selon les compétences respectives des deux collectivités.

Cependant, afin de favoriser des économies d'échelle et de mutualiser les achats, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la communauté de communes de la région de Haguenau et la commune de Schweighouse-sur-Moder.

Le groupement de commande a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Ce partenariat suppose que les différentes parties signent une convention constitutive du groupement de commande, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la communauté de communes de la région de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement. La mission du coordonnateur du groupement s'éteindra à l'issue de la notification des marchés. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du ou des marchés passés pour son compte.

Le groupement sera constitué en vue de la passation de marchés à bons de commande conclus pour une durée initiale à fixer d'un commun accord par les membres du groupement et pour couvrir les besoins qu'ils auront préalablement identifiés.

À leur échéance, ces marchés pourront, sur la base de la convention, être renouvelés autant de fois que nécessaire au nom et pour le compte du groupement, sans que leur durée totale ne dépasse la durée de validité de la convention, soit six ans à compter de la date la plus tardive des signatures des personnes dûment habilitées à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement et de décider de signer avec la communauté de communes de la région de Haguenau et la commune de Schweighouse-sur-Moder, la convention constitutive d'un groupement de commande, ayant pour objet la passation d'un ou plusieurs marchés à bons de commande en matière d'achat de matériel informatique ;
- d'approuver, sous réserve de la disponibilité des crédits, la conclusion de marchés à bons commande, portant sur la fourniture de matériel informatique divers, pour un montant annuel estimatif de 10 000 euros TTC pour la commune de Schweighouse ;
- d'approuver le lancement d'une ou de consultations au nom dudit groupement visant à la signature du ou des marchés correspondants et dans les conditions susmentionnées ;
- de charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commande. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Lambert. Qui souhaite intervenir ? »

**Monsieur Bock :** « J'ai juste une chose à dire. Je prends l'annexe (que nous avons eue après) à cette convention. C'est la convention constitutive, mais Haguenau et la COM COM ne l'ont pas encore votée, si j'ai bien lu ? »

**Monsieur le Maire :** « Non. Haguenau en principe délibère le 29 juin, et la COM COM le 25. »

**Monsieur Acker :** « Qu'appellez-vous "matériel informatique" ? Les imprimantes, les photocopieurs peuvent-ils entrer là-dedans ? »

**Monsieur Lambert :** « Bien évidemment. Il y a des imprimantes, des ordinateurs, des portables. Il peut aussi s'agir de logiciels de gestion. »

**Monsieur Acker :** « Je voulais voir si les imprimantes et les photocopieurs étaient compris. »

**Monsieur Lambert :** « On peut considérer comme multifonction ce qui sert à imprimer à partir d'un ordinateur. Les imprimantes sont comprises. Aujourd'hui, les imprimantes ont des fonctions multiples. Elles scannent, impriment, copient. Cela dépend du volume. Entre un multifonction de puissance supérieure et une imprimante de bureau, il y a souvent les mêmes fonctionnalités. »

**Monsieur le Maire :** « Y a-t-il d'autres questions ? Si non, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement et décide de signer avec la communauté de communes de la région de Haguenau et la commune de Schweighouse-sur-Moder, la convention constitutive d'un groupement de commande, ayant pour objet la passation d'un ou plusieurs marchés à bons de commande en matière d'achat de matériel informatique ;
- **APPROUVE** sous réserve de la disponibilité des crédits, la conclusion de marchés à bons commande, portant sur la fourniture de matériel informatique divers, pour un montant annuel estimatif de 10 000 euros TTC pour la commune de Schweighouse-sur-Moder ;
- **APPROUVE** le lancement d'une ou de consultations au nom dudit groupement visant à la signature du ou des marchés correspondant(s) et dans les conditions susmentionnées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commande.

## **7. Convention commune-OMSALS (N° 2015DEL\_0058)**

**Monsieur le Maire :** « Le rapport numéro 7 concerne la convention commune-OMSALS qui avait été annoncée au mois de février dernier, et qui donc passe au stade de la concrétisation ce soir. Il s'agit simplement de reprendre, dans un document élaboré à la fois par la commune mais aussi les responsables de l'OMSALS (qui seront à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles), les engagements respectifs des uns et des autres (la commune d'un côté, l'OMSALS de l'autre côté), sous forme d'une convention de trois ans, avec une annexe financière annuelle, puisque la subvention votée chaque année peut être différente. De toute façon, nous ne pouvons pas nous engager sur des budgets à venir, nous ne pouvons nous engager que sur celui de 2015.

Si vous souhaitez, nous pouvons revoir en détail les choses, mais je préférerais que Rémy et Mickaël répondent aux questions si vous en avez. Il s'agit d'une convention que nous ne serions pas, cette année, obligés de passer. Nous sommes en dessous de 23 000 euros pour 2015.

En revanche, nous avons eu des années précédentes où nous étions au-dessus. Par précaution juridique, il vaut mieux l'adopter, comme cela nous avons un corpus juridique solide pour éviter d'être un jour à 24 000 ou 25 000 euros, comme c'est arrivé dans le passé.

Une fois que l'on a cette convention, les choses seront claires juridiquement et ficelées. Je crois répondre (puisque nous en avons déjà parlé au mois de février) simplement à la sécurisation de nos relations. Cela ne change rien sur le fond. Vous avez vu le détail des choses. Simplement, cela a l'avantage de mettre les choses sur une feuille de papier.

J'ouvre la discussion. Qui souhaite intervenir à ce sujet-là ? »

**Monsieur Acker :** « J'avais laissé des recommandations à Rémy, tu t'en souviens encore, dans mon bureau, lors de la passation. Je lui ai dit : "Rémy, il faut absolument que tu t'occupes de cela. Là, nous ne sommes pas bons depuis des années." Il fallait le faire. C'est réglé : chacun connaît la démarche, c'est clair. »

**Monsieur Meder :** « C'est réglé, chacun connaît la démarche à faire, c'est clair. »

**Monsieur le Maire :** « Je partage tout à fait cette façon de voir, à la fois de Rémy et de Joël Acker. Il valait mieux formaliser les choses : nous serons dans un formalisme juridique dorénavant, dans cette affaire.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Personne ? Qui est contre ? Personne ? Le rapport est adopté à l'unanimité. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'office municipal des sports définissant le rôle de chacune des parties et les moyens et conditions de mise en œuvre ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.**

## **FINANCES**

### **8. Mise à jour de l'état de l'actif (N° 2015DEL\_0059)**

**Monsieur le Maire :** « Les trois rapports suivants vont être présentés par Monsieur Lambert. Ce sont des points techniques pour les finances, mais obligatoires à passer. La trésorerie nous a demandé de les présenter de façon formelle. Je laisse la parole à Monsieur Lambert, pour le rapport numéro 8. »

**Monsieur Lambert :** « Ce sont des affaires que nous traitons actuellement avec le trésorier. Nous avons la mise à jour de l'état de l'actif.



Dans le cadre de la fiabilisation de l'inventaire et de l'état de l'actif de la collectivité, le comptable de la commune sera amené à procéder aux écritures correctives par le haut de bilan pour régulariser les amortissements omis ou comptabilisés pour un montant erroné.

Ces régularisations impactant les comptes 28 se feront en contrepartie du compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider d'autoriser le comptable de la commune à procéder aux écritures définies ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer la liste de ces opérations de correction. »

**Monsieur le Maire :** « La discussion est ouverte : si vous avez des questions, c'est le moment. C'est passionnant, je vous le dis tout de suite. »

**Monsieur Bock :** « Ce ne sont pas que des chiffres. Nous ne parlons pas que de chiffres. Il y a aussi du matériel, quand nous parlons de l'immobilisé ? »

**Monsieur Lambert :** « Ce ne sont que des biens – les biens meubles, les biens non meubles. Il s'agit de mettre en concordance l'état de l'actif qui est tenu par le trésorier avec notre inventaire communal des biens, meubles et immeubles. En face de chaque bien, vous avez un montant de valeur, mais il peut y avoir discordance aujourd'hui.

**Monsieur Bock :** « Il y a eu des achats de matériels, de biens meubles ou quoi que ce soit, qui sont à la commune et qui ne sont pas comptabilisés et pas valorisés par la commune. »

**Monsieur le Maire :** « Il faut que la valorisation soit identique, c'est le problème ! »

**Monsieur Lambert :** « Exactement. Il faut que la valeur soit la même, aussi bien au niveau de l'état de l'actif qu'au niveau de l'inventaire de la commune. »

**Monsieur le Maire :** « Qui souhaite intervenir encore ? Personne ? Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ce rapport numéro 8 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? Le rapport est adopté à l'unanimité. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'autoriser le comptable de la commune à procéder aux écritures définies ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à fixer la liste de ces opérations de correction.**

## **9. Ajustement de la durée d'amortissement d'un bien inventorié (N° 2015DEL\_0060)**

**Monsieur le Maire :** « Monsieur Lambert, nous continuons pour le rapport numéro 9 s'il vous plaît. »

**Monsieur Lambert :** « Concernant l'ajustement de la durée d'amortissement d'un bien inventorié, concernant la note d'information ministérielle du 27 mars 2015 ayant pour objet l'actualisation des modalités de recensement des immobilisations, et notamment les instructions sur les adjonctions opérées sur des biens déjà inventoriés, il convient de caler le tableau d'amortissement de l'adjonction à celui du bien principal.

Le bien en question concerne le véhicule de la police acquis en 2009 et amorti sur dix ans, ainsi que le remplacement de son moteur en 2013 et qui doit être amorti sur la durée résiduelle d'amortissement du bien principal, soit sur six ans. Par conséquent, sur l'exercice 2015, il convient de rattraper un montant d'amortissement de 547,77 euros.

Il est proposé au conseil municipal de décider de fixer la durée d'amortissement des adjonctions en général à la durée résiduelle d'amortissement du bien principal. »

**Monsieur le Maire :** « On part sur l'exemple particulier du véhicule de la police pour faire une généralisation à chaque fois que nous aurons cette situation.

Qui souhaite intervenir ? Personne. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne. Je vous remercie. Le rapport est adopté. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de fixer la durée d'amortissement des adjonctions en général à la durée résiduelle d'amortissement du bien principal.**

### **10. Durées d'amortissement des biens (N° 2015DEL\_0061)**

**Monsieur le Maire :** « Le rapport numéro 10, Monsieur Lambert. »

**Monsieur Lambert :** « Nous en venons à la durée d'amortissement des biens. La délibération du 24 mars 1997 a fixé les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Il convient aujourd'hui d'établir une liste plus exhaustive.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les durées d'amortissement des immobilisations de la manière suivante :

- les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- les brevets sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- amortissement des subventions transférables sur la même durée que le bien financé ;
- immobilisations incorporelles :
  - o logiciels : 2 ans ;
- immobilisations corporelles :
  - o véhicules 10 ans,
  - o mobilier 10 ans,
  - o matériel de bureau électrique ou électronique : 10 ans,
  - o matériel informatique : 3 ans,
  - o matériels classiques et équipements divers : 10 ans,
  - o coffre-fort : 20 ans,
  - o installations et appareils de chauffage : 10 ans,
  - o plantations et autres agencements et aménagements de terrains : 20 ans,
  - o immeuble de rapport : 30 ans.

Il vous est proposé d'approuver ces durées d'amortissement.

**Monsieur le Maire :** « La discussion est ouverte. Souhaitez-vous des précisions ? Personne ? Je mets le rapport aux voix. Qui pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne. Le rapport est adopté, je vous remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE les durées d'amortissement ci-dessus énoncées.**

## **URBANISME/TRAVAUX**

### **11. Validation du programme d'agenda d'accessibilité programmée (N° 2015DEL\_0062)**

**Monsieur le Maire :** « Le rapport numéro 11 est un rapport important, dans la mesure où il concerne les conséquences de la loi de février 2005 (dite loi handicap), donc les conséquences qu'il y a pour notre bâti municipal. Monsieur Meder. »

**Monsieur Meder :** « La loi du 11 février 2005, dite loi handicap, place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toute personne handicapée.

Elle impose que tous les établissements recevant du public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers, et ce quel que soit le type de handicap.

Suite à la parution de l'ordonnance du 26 septembre 2014 des décrets n° 2014-1327, n° 2014-1326 le 5 novembre 2014 et de l'arrêté du 8 décembre publié le 13 décembre, de nouvelles conditions et dispositions ont été définies concernant les procédures de mise en accessibilité des établissements recevant du public, notamment sur l'agenda d'accessibilité programmée.

Pour rappel, cet agenda permet aux acteurs publics et privés, possédant des établissements non conformes avec la loi handicap n° 2005-102 du 11 février 2005 au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de fournir un calendrier précis et resserré des travaux à engager pour leur mise en accessibilité.

L'agenda d'accessibilité programmée doit être déposé avant le 26 septembre 2015 auprès des services de la préfecture.

Pour la commune de Schweighouse, le calendrier de mise en conformité des bâtiments publics serait le suivant :

- pour la salle socio-sportive, estimation des travaux : 11 500 TTC, ce serait prévu en 2015 ;
- pour le Tennis club : prévision de 17 000 euros, les travaux seraient en 2016 ;
- pour le CMS : prévision de 1 000 euros, travaux réalisés en 2017 ;
- pour la Villa : prévision de 10 630, travaux en 2017 ;
- pour le club house de football : en prévision, 11 670, des travaux en 2018 ;
- pour la mairie : prévision 11 980, travaux en 2018 ;
- pour l'école du Moulin : prévision 12 900, travaux en 2019 ;
- pour le bâtiment du Bocksberg : 11 000 euros, prévision de travaux 2019 ;
- pour le bâtiment 47 route d'Ohlungen : coût estimé, 16 100 euros, prévision en 2020 ;
- pour le COSEC, pour terminer, ce sont 100 000 euros, prévision de travaux en 2020.

Ce sont les différentes phases pour les accès des ERP à Schweighouse. Je vous passe la parole, Monsieur le Maire, pour en délibérer. »

**Monsieur le Maire :** « Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir sur ce sujet qui est délicat, surtout parce qu'il traîne depuis dix ans ? Je ne suis pas sûr encore que nous soyons au bout de cette démarche, compte tenu des situations.

Madame Seel, vous souhaitez intervenir. »

**Madame Seel :** « J'avais comme question : pourquoi dans cet ordre-là, et finir en 2020 par le COSEC, s'il y a obligation à partir de 2015 ? C'est sûr que nous ne pouvons pas faire tous les travaux en même temps. Il s'agit quand même de plus de 200 000 euros au total. Il est vrai que le COSEC est peut-être une salle qui est très utilisée, donc public très jeune, il y a peut-être moins de mobilité réduite mais il faut quand même le prévoir. Ce serait peut-être plus judicieux de commencer par les grands ensembles plutôt que par les petits.

J'avais une autre question par rapport à cela : pourquoi le bâtiment du Bocksberg est-il pris en compte alors que nous savons qu'à plus ou moins long terme ce ne sera peut-être plus un bâtiment scolaire, peut-être même plus public ? Pareil pour l'école du Moulin. Il y a eu des travaux de faits – encore 12 000 euros en plus. »

**Monsieur Meder :** « Je vais donner la parole à Monsieur Zottner pour qu'il puisse répondre. Pour ce qui est du Bocksberg, vous avez vu que cela avait été repoussé en 2019, afin que nous connaissions la destination. C'est bien pour cette raison que cela a été mis en 2019, pour que les choses soient plus claires pour tout le monde. Pour le reste, je vais laisser Monsieur Zottner répondre. »

**Monsieur Zottner :** « Pour répondre à la première problématique : les travaux ne doivent pas être faits en 2015, les travaux doivent être programmés au plus tard le 26 septembre 2015 pour une mise en conformité à ce jour en 2020.

La première étape, celle dont nous délibérons aujourd'hui, c'est effectivement la constitution de ce planning. C'est pour cela que vous retrouvez là-dessus les différents bâtiments qui ne sont pas conformes, et qui sont à mettre en conformité. Nous avons fait un planning qui nous semble cohérent par rapport déjà à nos finances et à l'avancement de l'estimation et des coûts que nous avons pu en faire.

C'est pour cela que vous retrouvez effectivement le bâtiment du Bocksberg. Monsieur le Maire le disait, nous mettrons des travaux de conformité le jour où nous saurons exactement l'orientation que nous allons prendre. C'est la première chose. Pourquoi retrouve-t-on le COSEC en fin ? C'est parce que le dossier du COSEC, concernant la mise en conformité, n'a pas encore abouti au point où nous puissions vraiment chiffrer par où commencer. Donc, nous avons, nous, mis en place des choses qui étaient, pour nous, facilement faisables, à la fois d'un point de vue technique comme la salle sociosportive (c'est la salle Kaeufling, pour tout le monde, ici c'est la salle sociosportive), pourquoi ? Parce que nous savons pertinemment les interrupteurs qu'il faut changer, les marchepieds qu'il faut changer, qu'il faut marquer, les voies d'accès. Les premiers dossiers que vous trouvez sont des dossiers déjà finalisés en mairie, dont nous pouvons à la fois assurer le financement mais aussi assurer la mise en place.

Pourquoi y retrouve-t-on encore l'école du Moulin ? Ce n'est pas parce que l'école du Moulin a été mal faite. Elle a été très bien rénovée. Sauf qu'il reste à faire un certain nombre de choses en plus pour la mettre en conformité par rapport à l'accessibilité du public handicapé. Les travaux que vous retrouvez là-dedans à 12 900 euros, c'est non plus l'ascenseur parce qu'il y est, mais ce sont plutôt des cheminements pour indiquer les sorties et ce genre de chose.

Nous avons à la fois un mix entre les travaux et les dossiers finalisés, mais aussi des choses qui nous semblaient, nous, plus importantes (c'est peut-être le mauvais mot), plus urgentes à faire que sur d'autres travaux. Voilà pourquoi ce choix sur ce planning. »

**Monsieur Meder :** « Concernant les accès, ce sont aussi des podotactiles à mettre en place niveau du sol, les cheminements, rallonger les mains courantes qui ne sont pas tenables par les gens à mobilité réduite. Ils ne sont pas tous réalisés. »

**Monsieur le Maire :** « À la mairie, c'est essentiellement ce genre de choses, par exemple les cheminements podotactiles qu'évoquait Monsieur Meder à l'instant.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport dit "Ad'AP" ? Ce n'est pas un beau mot mais c'est l'agenda d'accessibilité programmée.

S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous transmettrons ce document à la préfecture, comme la réglementation nous le demande. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de la préfecture l'agenda d'accessibilité programmé pour la commune de Schweighouse-sur-Moder ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces inhérentes au dossier susvisé.**

## **12. Approbation du déclassement de deux chemins ruraux au Haslen (N° 2015DEL\_0063)**

**Monsieur le Maire :** « Le point 12 est présenté par Monsieur Zottner : il s'agit de l'approbation du déclassement de deux chemins ruraux. »

**Monsieur Zottner :** « Avant de vous parler du point numéro 12, je voudrais que vous preniez le plan que nous vous avons joint. C'est juste pour vous signaler que nous allons parler du point le plus à gauche sur le plan. Les deux traits rouges que vous avez (le T rouge) ont un peu glissé vers le bas et vers la droite pour que vous soyez au bon emplacement. Le trait rouge horizontal devrait être derrière la dernière ligne de maisons, et le trait horizontal devrait être un peu plus à gauche. Si vous avez noté cela, nous allons passer au déclassement.

Nous avons voté il y a un certain temps le déclassement de ces deux voiries pour pouvoir procéder après à l'urbanisation de cette zone. Je vous avais déjà rappelé qu'à cette époque-là, il y a plusieurs phases à passer. Il y avait un premier vote que nous avons fait il y a quelque temps, pour que tout le monde soit d'accord pour le déclassement. Il y a eu une enquête publique qui s'est clôturée le 29 avril 2015, dont le rapport est disponible en mairie, consultable par tout le monde, qui donne un avis favorable.

J'avouerai que cela n'a pas été un grand engouement au niveau de la mairie. Il y a eu deux interventions, dont une qui n'avait rien à voir avec le déclassement de la voirie. Cela a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur.

Donc, je propose à Monsieur le Maire :

- de faire approuver le déclassement des voies communales – nous parlons des parcelles 454-235 (12,90 ares) et 546-234 (5,95 ares), deux voies communales dans le domaine privé de la commune, ce qui permettra de prendre cela dans le PLU ;
- de charger Monsieur le Maire d'officialiser la mise à jour du document cadastral ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces parcelles et à signer tout acte nécessaire. »

**Monsieur le Maire :** « La discussion est ouverte. C'est un rapport que nous avons vu la première fois au lancement de l'enquête. Maintenant, c'est la clôture de l'enquête. »

**Monsieur Bock :** « J'ai quelque chose à demander. Dans la délibération, on lit : "autoriser Monsieur le Maire à vendre ces parcelles et à signer tous les actes nécessaires" : la commune veut elle vendre ces parcelles pour l'instant ? »

**Monsieur le Maire :** « Pas pour l'instant. »

**Monsieur Zottner :** « Nous n'avons aucune velléité à vendre ces parcelles pour l'instant. Comme elles passent d'un classement de voirie à un classement dans les biens de la commune, dans un terrain communal, le moment est venu d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces parcelles, sous la forme que nous verrons plus tard. »

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que l'objet de l'enquête était de passer du domaine public de la commune au domaine privé de la commune. Y a-t-il d'autres questions ? Si non, je mets le rapport aux voix. »

**Monsieur Acker :** « Juste une erreur de date. La délibération du 19/11/2015, je pense que c'était 2014 ? »

**Monsieur Zottner :** « Heureusement que nous vous avons. Au moins, vous avez l'impression d'être utile. C'est bien ! »

**Monsieur Acker :** « Je sais que vous voulez me piéger, Monsieur Zottner. »

**Monsieur Zottner :** « Mince, c'est encore raté. »

**Monsieur le Maire :** « Ce coup-ci, je vais mettre le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Le rapport est adopté à l'unanimité, merci. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le déclassement de voies communales cadastrées : parcelles n° 454/235 (12,90 ares) et n° 546/234 (5,95 ares) section n° 22, de voirie communale dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'officialiser la mise à jour du document cadastral ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre ces parcelles et de signer tous les actes nécessaires.

### **13. Vente d'un local à la fondation Saint-François (N° 2015DEL\_0064)**

**Monsieur le Maire :** « Nous continuons avec Monsieur Zottner, la vente d'un local à la fondation Saint-François. »

**Monsieur Zottner :** « Il s'agit d'un local que nous voudrions vendre à la fondation Saint-François. C'est l'ancien local des infirmières qui se trouve donc au rez-de-chaussée de l'immeuble au fond de l'impasse, ici, la partie arrière. Cet ancien local des infirmières avait la particularité qu'il appartenait à deux entités différentes.

Une grande partie appartenait à la Caisse du Crédit Mutuel des Vallons (CCMV), et la partie arrière, 20 mètres carrés, appartenait à la commune. Cela fait un peu bizarre mais c'était comme cela.

Donc, la fondation Saint-François a pris contact avec la CCMV pour racheter ce local-là, et a fait dans la logique des choses la même démarche vis-à-vis de la mairie. Nous souhaiterions céder notre partie, les 20 mètres carrés, à cette fondation, au même prix qu'a vendu la CCMV, ce qui représenterait pour la commune 11 000 euros de rentrée d'argent. Je vous propose d'autoriser la vente du lot numéro 58 de la copropriété cadastrée section II, parcelle 217, à la fondation Saint-François, au prix de 11 000 euros (il s'agit de 20 mètres carrés), et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents. »

**Monsieur le Maire :** « Je précise que c'est la partie arrière du local. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir à ce sujet ? Si non, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE la vente du lot n° 58 de la copropriété cadastrée section 2 parcelle n° 217 à la fondation Saint-François au prix de 11 000 euros,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents.**

*Arrivée de Madame Brunner à 20 heures 15.*

#### **14. Acquisition d'une parcelle appartenant à l'Association foncière Moder Amont (N° 2015DEL\_0065)**

**Monsieur le Maire :** « Nous passons au rapport 14 qui concerne l'acquisition d'une parcelle qui appartient à l'Association foncière Moder amont. Ce dossier 14 est lié au dossier 15 que nous verrons ensuite, comme vous l'avez vu sur les plans. »

**Monsieur Zottner :** « Comme le disait Monsieur le Maire, le dossier 14 est intimement lié au dossier 15. Nous allons partir maintenant en zone industrielle exactement près de la SONOCO, quand on passe de l'autre côté, vers l'habitation de Monsieur Meder.

Il s'agit d'acquérir une parcelle appartenant à l'Association foncière Moder amont. La commune souhaite acquérir une partie d'un fossé en section 53 parcelle 96-27, pour une contenance de 0,82 are, appartenant à l'Association foncière de remembrement de la Moder amont. L'acquisition se fera à l'euro symbolique, permettant de créer un accès à la parcelle 53 numéro 1 ne donnant pas directement sur la voie principale. Cette parcelle 53 numéro 1, je vous la proposerai à la vente au point 15, d'où la liaison directe entre la 14 et la 15.

Il sera proposé au conseil municipal :

- de décider d'acheter ce terrain au prix de l'euro symbolique et de prendre note que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur ;
- de charger l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives. »

**Monsieur le Maire :** « Voilà, la discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

L'Association foncière Moder amont est présidée par Jean-Paul Wendling, pour ceux qui le connaissent. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'acheter ce terrain au prix de l'euro symbolique et de prendre note que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur ;**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

## **15. Vente d'une parcelle en ZA au cabinet des géomètres experts Graff Kiehl (N° 2015DEL\_0066)**

**Monsieur le Maire :** « Rapport numéro 15. »

**Monsieur ZOTTNER :** « Cette fois-ci, nous allons parler d'une parcelle en zone d'activité. Nous avons été contactés par un cabinet de géomètres, les experts Graff et Kiehl, qui souhaitaient acquérir une parcelle pour y installer leur commerce.

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande par le cabinet des géomètres experts Graff et Kiehl qui souhaite acheter en zone d'activité du Ried une partie de la parcelle cadastrée en section 53 n° 1, d'une contenance de 12,67 ares, à la commune de Schweighouse.

Pour vous donner l'exacte situation, quand vous entrez dans la zone, direction Oxébon, vous avez tout de suite une petite ruelle après Jardina, qui donne sur l'hôtel et sur les établissements Meder. La société Graff Kiehl souhaitait acquérir ce que vous avez directement après cette petite rue-là et directement après le fossé.

Le prix de vente est de 5 500 euros l'are, c'est ce qui est habituel, soit un prix total de 69 685 euros pour la parcelle. Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de vendre cette parcelle au prix de 5 500 euros l'are ;
- de charger l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives. »

**Monsieur le Maire :** « La discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir à ce sujet-là ? Personne ? Dans ce cas-là, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie, le rapport est adopté. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de vendre cette parcelle au prix 5 500 euros l'are ;**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

## **16. Vente d'une parcelle au Syndicat des eaux de la Basse Moder (N° 2015DEL\_0067)**

**Monsieur le Maire :** « Le rapport 16, c'est toujours la vente d'une parcelle, mais ce coup-ci au Syndicat des eaux de la Basse Moder. »

**Monsieur Zottner :** « Nous allons retraverser le village et nous allons nous retrouver du côté du château d'eau cette fois-ci. Il s'agit de permettre au Syndicat intercommunal des eaux de la Basse Moder de se mettre en conformité, ou plutôt de sécuriser ces installations-là. Ils nous ont demandé d'acquérir une partie du terrain autour du château d'eau pour sécuriser les lieux, y accéder, et en jouir complètement.

Le Syndicat intercommunal des eaux de la Basse Moder a demandé le transfert du terrain d'assiette et des installations de production d'eau potable du château d'eau du Bocksberg de Schweighouse en tenant compte des nouveaux besoins induits par l'aménagement du secteur (une opération de 12 logements dont nous avons déjà parlé) et le déplacement de la conduite syndicale DN 250. C'est la conduite d'eau qui passe par là-bas, sur des terrains privés, et qui mène à Ohlungen. La commune est prête à détacher de la parcelle numéro 642 section 19 une parcelle d'environ 1,8 are, et à céder le terrain, y compris le bâti, au prix de l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de céder à l'euro symbolique la parcelle détachée de la parcelle 642 section 19 au Syndicat intercommunal des eaux de la Basse Moder, y compris le bâti (pour ceux qui sont au Syndicat des eaux, Alain, nous en parlerons demain soir) ;
- de charger l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents. »

**Monsieur le Maire :** « La discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir ? »

**Monsieur Bock** : « Il me semblait qu'il y avait déjà eu quelque chose de fait au niveau de ce château d'eau. À l'époque, quand ils ont refait l'électricité du château d'eau, quelque chose s'était passé entre la commune et le Syndicat de l'eau. Je ne sais pas si c'était une vente de terrain, ou si c'était une convention pour leur laisser le château d'eau. Au départ, le château d'eau appartenait à la commune de Schweighouse. Cela a été transféré au Syndicat de l'eau, mais je me demande s'il n'y a pas eu quelque chose de fait du temps de l'ancien secrétaire du Syndicat de l'eau. »

**Monsieur Zottner** : « Ce sera à vérifier demain soir : il pourrait s'agir de la cession du château d'eau. En tout cas au niveau foncier, rien n'a été transmis. Je sais qu'il y a déjà eu plusieurs demandes. »

**Monsieur Bock** : « Il est possible qu'il y ait quelque chose en cours, mais cela n'a jamais été formalisé. »

**Un intervenant** : « Ce sont eux qui nous ont relancés, justement, pour formaliser. »

**Monsieur Bock** : « L'ancien secrétaire nous avait déjà interpellés, à l'époque. Jean-Claude KENNEL, ancien secrétaire du Syndicat d'eau, nous avait déjà interpellés à ce sujet. C'était il y a cinq ou six ans. »

**Monsieur Zottner** : « En tout cas, rien n'avait été régularisé, d'où la demande du Syndicat. »

**Un intervenant** : « Je disais qu'il y avait eu des discussions, mais cela n'a pas abouti. »

**Monsieur le Maire** : « Je mets le rapport aux voix. Qui est pour cette cession à l'euro symbolique ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de céder à l'euro symbolique la parcelle détachée de la parcelle n° 642 section 19 au Syndicat intercommunal des eaux de la Basse Moder, y compris le bâti ;**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.**

### **17. Cession de bandes de terrains à OPUS 67 (N° 2015DEL\_0068)**

**Monsieur le Maire** : « Le rapport 17, ce sont les bandes de terrains à côté des terrains de l'OPUS 67. »

**Monsieur Zottner** : « Je finirai avec cela pour l'urbanisme. Il s'agit de régulariser un certain nombre de choses par rapport aux terrains OPUS. Nous parlons des terrains au fond de la rue des Chasseurs. Des logements sociaux ont été construits par l'OPUS 67, rue des Peupliers : il s'agit juste de régulariser là aussi le foncier par rapport aux questions de responsabilité. Il s'agit de régulariser 9 mètres carrés et 8 mètres carrés. Pour vous situer cela, il y a 8 mètres carrés à régulariser à la rue des Peupliers. C'est-à-dire que quand vous allez rue des Chasseurs, quand vous tournez à droite vers Lidl, il y a 8 mètres carrés de régularisation à faire, et quand vous rentrez dans l'impasse cité des Peupliers, il y a 9 mètres carrés à régulariser pour que ces gens-là puissent aussi faire les trottoirs et tout ce qui est à faire.

Cette régularisation permettra de mettre en conformité la réalité du terrain et les limites cadastrales. Elle respectera aussi les largeurs réglementaires de la voirie.

Selon le relevé du géomètre, deux fines bandes de terrains situées cité des Peupliers et rue des Peupliers, seront à rétrocéder à l'OPUS. Il s'agit des parcelles (1)/33 et (1)/40 section 21, issues des parcelles 1075/33 et 1115/40, de respectivement 9 et 8 mètres carrés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder ces deux parcelles à l'OPUS 67 à l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes y afférents ;
- d'autoriser Madame Marie-Odile Kaspar, première adjointe, à signer l'acte de vente administratif. »



**Monsieur le Maire :** « Comme il s'agit de deux structures publiques, nous ne sommes pas obligés de passer par l'OPCA.

Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Personne ? Dans ce cas-là, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est adopté, je vous en remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de céder les deux parcelles précitées à OPUS 67 à l'euro symbolique ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents ;**
- **AUTORISE Madame Marie-Odile Kaspar, première adjointe, à signer l'acte de vente administratif.**

## **CULTURE**

### **18. Saison culturelle 2015/2016 (N° 2015DEL\_0069)**

**Monsieur le Maire :** « Nous arrivons maintenant à quatre rapports concernant le domaine culturel, présentés tous les quatre par Madame Chaudron. Le rapport 18 commence par la saison culturelle 2015/2016. Madame Chaudron, à vous. »

**Madame Chaudron :** « Suite à la commission culture, sports, et loisirs qui s'est réunie le lundi 27 avril dernier nous proposons que le thème de la saison 2015 2016 soit "la marionnette". Comme l'an passé, chaque niveau scolaire bénéficiera d'actions pédagogiques sur un certain nombre de spectacles. Et une classe de l'école élémentaire du Moulin sera associée à la résidence de création de la compagnie Les Animaux.

La saison comportera neuf spectacles, dont un en tournée dans les écoles du SIVOM. En tout, 19 représentations en temps scolaires et 11 représentations publiques, et un événement festif familial gratuit. Le Festival du conte 2016 accueillera à nouveau plusieurs classes des écoles de Schweighouse, pour un grand projet de pratique théâtrale et d'arts plastiques autour du spectacle *Bleu comme une orange*. Les représentations publiques auront lieu durant le festival.

Le budget de programmation de la saison culturelle 2015/2016 est fixé au total à 65 000 euros. Les tarifs proposés pour les spectacles sont les mêmes que la saison culturelle passée. Il vous est proposé :

- d'approuver le lancement de la saison culturelle ;
- d'approuver l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle à hauteur de 65 000 euros ;
- d'approuver les tarifs énoncés ;
- et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle. »

**Monsieur le Maire :** « La discussion est ouverte sur la saison culturelle 2015/2016. Qui souhaite intervenir à ce sujet-là ?

Si personne ne souhaite intervenir, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ce rapport numéro 18 ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le lancement de la saison culturelle ;**
- **APPROUVE l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle à hauteur de 65 000 euros ;**
- **APPROUVE les tarifs énoncés ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2015/2016.**

### **19. Tarifs des ateliers jeunesse (N° 2015DEL\_0070)**

**Monsieur le Maire :** « Nous passons au rapport 19, Madame Chaudron. »

**Madame Chaudron :** « Tarifs des ateliers jeunesse. À partir de la rentrée prochaine, un atelier de théâtre sera mis en place, à raison de deux heures par semaine. Il concernera les enfants du CM1 à la sixième. Les tarifs seraient les mêmes que ceux de l'atelier hip-hop, à savoir 90 euros pour les habitants de Schweighouse, 110 pour ceux n'habitant pas la commune. Il vous est proposé d'approuver les tarifs énoncés ci-dessus. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Madame Chaudron. La discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir sur ce rapport numéro 19 ?

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ce rapport 19 ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE les tarifs des ateliers jeunesse énoncés ci-dessus.**

## **20. Appel à projets musicaux (N° 2015DEL\_0071)**

**Monsieur le Maire :** « Passons au rapport numéro 20. »

**Madame Chaudron :** « Un appel à projets musicaux est lancé pour les jeunes de 12 à 17 ans. Trois projets musicaux portés par des jeunes amateurs compositeurs, interprètes, individuellement ou en groupes, seront accompagnés durant l'année scolaire 2015/2016. L'accompagnement consistera en deux heures de répétitions hebdomadaires encadrées par l'animatrice jeunesse de la commune, ainsi que des musiciens et artistes professionnels, afin de faire évoluer leurs pratiques. Trois représentations publiques auront lieu. Un bilan sera réalisé à la fin de cette année.

Ci-joint, vous avez également le règlement qui définit les modalités de candidature, les critères de sélection, l'accompagnement (investissement public) et l'engagement des candidats sélectionnés.

Il vous est proposé :

- d'approuver cet appel à projets musicaux ainsi que son règlement ;
- d'approuver l'ouverture des crédits affectés à ce projet à hauteur de 6 200 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et moi-même à signer tout acte afférent à l'organisation de cet appel à projets. »

**Monsieur le Maire :** « Merci, Madame Chaudron. La discussion est ouverte. Qui souhaite intervenir sur ce rapport numéro 20 ? »

**Monsieur Acker :** « A-t-on budgété cette somme dans le budget ? »

**Madame Chaudron :** « Tout à fait. »

**Monsieur Acker :** « Je ne l'ai pas retrouvée dans le rapport du 27 avril dernier. »

**Madame Chaudron :** « Il y a des changements. Comme nous ne savions pas encore, à l'époque, lors de la commission culture, quels allaient être les projets que nous allions mettre en œuvre, nous avons parlé du blog et Magali nous avait proposé justement un appel à projets musicaux. À ce niveau-là, Nicole Clauss, en général, grignote un peu sur des budgets par-ci par-là pour arriver à réunir la somme. Le budget de la culture ne sera pas dépassé. »

**Monsieur Acker :** « Pas impacté par ce nouveau projet ? »

**Madame Chaudron :** « Non, du tout. »

**Monsieur le Maire :** « Quelqu'un d'autre veut-il poser une question ? Je vois Monsieur Logel chercher le micro, cela doit être pour poser une question. »

**Monsieur Logel :** « Je n'ai pas de question à poser. En revanche, c'est très bien de faire ce projet, pour la simple raison que nous l'avons fait d'une manière un peu plus légère sur l'ancienne mandature avec la Moder Academy. Cela a été un succès qui attirait beaucoup les générations des adolescents et un petit peu plus. Là, ce qui me convient totalement, c'est que nous entrons dans un cadre "plus sérieux" et cela peut donner d'excellents résultats. C'est très bien de le lancer. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Logel. Qui souhaite intervenir ? »

**Madame Chaudron :** « Nous voulions proposer quelque chose à la tranche d'âge des ados, qui est assez difficile à toucher. Il faut leur proposer des choses qu'ils aiment faire. Nous verrons. Un bilan sera fait à la fin de l'année. »

**Monsieur Logel :** « Déjà, dans le cadre de la Moder Academy, nous avons des musiciens qui étaient présents, qui étaient très bons et qui sont réputés sur la scène du secteur. Ceux-là apporteront réellement quelque chose à ce type de projet. J'en suis convaincu. »

**Monsieur Acker :** « Patrick, tu te souviens si nous avons mis une clause "habitant à Schweighouse" ? Là, le contrat stipule bien qu'au moins un musicien du groupe, au moins le chanteur doit être issu de la commune. Avions-nous restreint à ce niveau-là, à l'époque ? »

**Monsieur le Maire :** « Je vous laisse répondre, Monsieur Logel, puisque vous êtes intervenu. »

**Monsieur Logel :** « Je ne trouve pas que nous ayons restreint, puisque nous couvrons l'ensemble de la communauté de communes. »

**Monsieur Acker :** « À l'époque de la Moder Academy, avions-nous mis cette clause en place ? »

**Monsieur Logel :** « Non, il me semble qu'à l'époque de la Moder Academy, c'était principalement pour des jeunes de Schweighouse. Nous n'avions pas étendu à l'ensemble de la communauté de communes. C'est mieux, de l'étendre à la COM COM. Pour moi le règlement est très bon. »

**Monsieur Acker :** « C'était juste une question. »

**Monsieur Logel :** « Cela nous limite moins. »

**Monsieur le Maire :** « Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Qui est pour le rapport numéro 20 ? Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE cet appel à projets musicaux ainsi que son règlement ;**
- **APPROUVE l'ouverture des crédits affectés à ce projet à hauteur de 6 200 euros ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire et l'adjointe à la culture à signer tout acte afférent à l'organisation de cet appel à projet.**

## **21. Règlement et tarifs d'abonnement de la bibliothèque municipale (N° 2015DEL\_0072)**

**Monsieur le Maire :** « Il reste le rapport 21, Madame Chaudron : le règlement et les tarifs d'abonnement de la bibliothèque municipale. »

**Madame Chaudron :** « La troisième phase de la transformation de la bibliothèque municipale étant de permettre l'accès pour tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous souhaitons développer le e-service, créer des espaces dédiés aux nouvelles technologies, et inciter à la lecture par le prêt de liseuses.

Le Maire propose que le règlement de la bibliothèque municipale ainsi que le contenu et les tarifs des abonnements soient adaptés à ces services supplémentaires.

Il vous est proposé d'approuver le nouveau règlement de la bibliothèque municipale et d'approuver les contenus et les tarifs des abonnements. »

Type de carte	Type d'usagers	Contenu de la carte	Tarif annuel
Lecture	Jeune (moins de 18 ans)	10 documents écrits Accès au Kiosque*	Gratuit
	Adulte	10 documents écrits Accès au Kiosque* Prêt de liseuse*	10 €
Multimédia	Jeune (moins de 18 ans)	10 documents écrits 4 CD 4 DVD Accès au Kiosque* Médiason et VOD*	7 €
	Adulte	10 documents écrits 4 CD 4 DVD Prêt de liseuse* Accès au Kiosque* Médiason et VOD*	20 €
Informatique	Jeune et adulte	Droit d'accès aux postes informatiques et tablettes connectées	Gratuit

**Monsieur le Maire :** « Qui souhaite intervenir sur ce règlement et ces tarifs de la bibliothèque municipale ? Personne ? Dans ce cas-là, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Le rapport est adopté. Merci, Madame Chaudron. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le nouveau règlement de la bibliothèque municipale ;**
- **APPROUVE les contenus et les tarifs d'abonnement énoncés ci-dessus.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **22. Mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage en milieu scolaire (N° 2015DEL\_0073)**

**Monsieur le Maire :** « Nous passons au rapport 22, Monsieur Staudenmaier : la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage en milieu scolaire. »

**Monsieur Staudenmaier :** « Monsieur le Maire souhaite que la commune renouvelle le dispositif du contrat d'apprentissage et mette en place un nouveau contrat d'apprentissage CAP petite enfance pour le service de l'école maternelle du Bocksberg, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2015/2016.

Il précisera que la rémunération versée aux apprentis est basée sur un pourcentage du SMIC. C'est une loi. Le versement se fait sur une base du SMIC : en dessous de 18 ans, de 18 à 20 ans ou au-dessus. C'est réglementé, le salaire sera en conséquence.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le recours au contrat d'apprentissage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conditions y afférentes. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Staudenmaier. Qui souhaite intervenir sur ce contrat d'apprentissage ? »

**Madame Ertz :** « Juste une petite question. Y a-t-il déjà des personnes qui se sont proposées ? Y a-t-il un candidat ? »

**Monsieur le Maire :** « Le recrutement n'est pas fait pour l'instant. C'est Robert Staudenmaier qui présidera le jury. Le recrutement n'est pas fait à ce jour. Je crois que la candidature a été diffusée à la mission locale, jusqu'à lundi. Si quelqu'un souhaite candidater, il reste trois jours. D'autres questions ? »

**Monsieur Acker :** « Avez-vous fait l'appel sur le site Internet de la commune ? »

**Monsieur Staudenmaier :** « Mission locale, et sur le site aussi. »

**Monsieur le Maire :** « D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne ? Merci. Merci, Monsieur Staudenmaier. Le rapport est adopté. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conditions y afférentes.**

## **SUBVENTIONS**

### **23. Ski club Schweighouse (N° 2015DEL\_0074)**

**Monsieur le Maire :** « Il reste le rapport 23, qui concerne une subvention au Ski club de Schweighouse. »

**Monsieur Meder :** « Le conseil municipal a été sollicité par l'association Ski club de Schweighouse pour une demande de subvention concernant divers travaux au club house : ravalement des façades, remplacement des tuyaux de descente de gouttières et pose d'enrobé devant l'escalier d'accès.

Le montant total des travaux s'élève à 8 488 euros et Monsieur le Maire propose de prendre en charge 15 %, comme d'habitude sur ce genre de travaux, soit un montant total de 1 273 euros. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Meder. Qui souhaite intervenir sur cette subvention d'investissement ? »

**Monsieur Acker :** « Une petite remarque : il me semble que le foncier appartenait au SIVOM, que la cave de ce bâtiment appartient à la commune et que l'étage appartient au club. »

**Monsieur le Maire :** « Tout à fait. La cave appartient à la commune et l'étage au club. Le foncier, me semble-t-il, a été transféré à la commune. Il faut vérifier cela, Monsieur Marck. »

**Monsieur Acker :** « Avec le bâtiment, Monsieur Marck, avec le COSEC, ou le foncier restait-il au SIVOM ? »

**Monsieur Marck :** « Je vais vérifier. »

**Monsieur Acker :** « Je pense que ce n'était pas au club de financer l'enrobé devant le bâtiment puisque c'est au SIVOM. »

**Monsieur le Maire :** « Je crois qu'il faut préciser, Monsieur Meder, que c'est la partie qui concerne le haut, pas le bas. »

**Monsieur Meder :** « Oui, c'est la partie étage. »

**Monsieur Acker :** « L'enrobé sur l'étage ? L'enrobé est à l'entrée. Le foncier, c'est le SIVOM. Si vous avez mis de l'enrobé, c'est du foncier, du SIVOM. »

**Monsieur le Maire :** « Oui, devant l'escalier. »

**Monsieur Acker :** « Ce n'est pas au club de payer cet enrobé. »

**Monsieur le Maire :** « Vous vérifierez la propriété. Je pensais que la propriété avait été transférée, mais vérifiez encore une fois, Monsieur Marck, que nous soyons exactement sûrs de ce point sur l'enrobé. »

**Monsieur Meder :** « Nous allons délibérer pour ne pas handicaper l'association. »

**Monsieur le Maire :** « Pour ne pas les pénaliser, nous allons délibérer sur cette somme et nous verrons exactement ce qu'il en est. S'il y a régularisation, nous vous en informerons. »

**Monsieur Marck :** « On a toujours parlé d'un transfert du COSEC, pas du foncier. »

**Monsieur le Maire :** « Vous êtes chargé de vérifier cela rapidement. Je vous propose néanmoins d'adopter ce rapport et de faire une éventuelle modification, s'il y avait lieu, de cet enrobé devant l'escalier. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ? Qui est pour ce rapport avec la petite proposition ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté, je vous en remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 1 273 euros au Ski club Schweighouse.**

## **POINT RAJOUTÉ**

### **24. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État (N° 2015DEL\_0075)**

**Monsieur le Maire :** « Je vous propose, avant les points divers, d'arriver à la motion. La motion que vous avez devant vous, que nous vous avons donnée tout à l'heure en arrivant, est une motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Il s'agit d'un rapport qui est de la même veine, dans sa première partie, que celui que nous avons évoqué au mois de septembre 2014. Néanmoins, dans sa deuxième partie, il reprecise un certain nombre de demandes qui ne figuraient pas dans la première :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA ;
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux ;
- l'arrêt des transferts de charges et de nouvelles normes (ils y figuraient déjà) ;
- la mise en place (qui n'y figurait pas) d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal (communes et intercommunalités), incluant toutes les communes et quelle que soit leur situation.

Pour le reste, je peux vous le lire mais cela reprend les éléments qui avaient déjà été donnés au moment de la première motion, en septembre comme je le disais.

Cette motion nous a été proposée jeudi dernier en assemblée générale des Maires (vous avez peut-être lu cela dans la presse locale). Elle nous a été proposée par le président Kern, qui lui-même s'était inspiré du président Baroin au niveau national, mais aussi du vice-président Daniel dans ce domaine-là puisqu'il y a eu unanimité au niveau de l'Association des Maires sur cette démarche. Quand je dis unanimité, c'est unanimité politique, que nous nous comprenions bien.

Souhaitez-vous que je vous la lise entièrement ? Je peux le faire, ce n'est pas un souci. Dans ce cas-là, avez-vous des questions là-dessus, des précisions à demander sur cette motion qui sera (je peux le dire pour les conseillers communautaires) soumise à la communauté de communes la semaine prochaine, qui sera présentée à la plupart des communes du canton ? Je ne sais pas si toutes le feront, mais la plupart des communes du canton ont dit qu'elles délibéreraient là-dessus. »

**Monsieur Bock :** « J'aurais juste une question à poser sur cette motion. Dans un paragraphe, il y a marqué : "En outre, la commune de Schweighouse-sur-Moder estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités..." »

**Monsieur le Maire :** « C'est le texte national. Je l'avais supprimé dans la première motion, ce coup-là je l'ai laissé mais si cela vous arrange de l'enlever, je l'enlève. Vous le savez bien : il suffit d'ouvrir certains journaux télévisés ou certaines presses ou chaînes spécialisées pour voir que l'on y va joyeusement en disant que les fautifs du déficit de la France sont dans le bloc communal, etc. C'est un peu facile. L'explication est quand même un peu courte. Si vous voulez l'enlever, il n'y a pas de souci, mais cela ne change rien sur le fond. Dans ce cas-là, s'il n'y a plus d'autre question, je mets cette motion voix. Qui est pour cette motion ? Je constate qu'il y a unanimité. Je vous en remercie. »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.**

## **DIVERS**

**Monsieur le Maire :** « Nous allons passer maintenant aux points divers. Je vous propose d'abord, Madame Ertz et Monsieur Bock, de présenter vos questions, et que Monsieur Zottner vous réponde après. Dans les deux cas, il s'agit sans doute de problèmes de travaux, si j'ai bien compris. Monsieur Bock, si vous voulez y aller s'il vous plaît ? »

**Monsieur Bock :** « Moi, je reviens sur les travaux du Krautgarten qui m'ont interpellé. Ma maman habite à côté. Non pas les travaux eux-mêmes (je comprends bien que l'on coupe des arbres) mais la façon dont cela a été fait. Je ne sais pas si quelqu'un a vu le chantier mais je n'ai jamais vu couper des arbres comme cela. Une partie a été coupée, une partie a été enlevée à la pelleteuse, ils ont tout jeté en vrac, cela fait un tas de cinq à six mètres de haut, voire plus. J'ai trouvé cela bizarre que ce soient des gens du métier qui aient fait cela. Ils ont fait appel à des bras cassés. Pour moi, ce sont des bras cassés (je suis méchant). »

**Monsieur le Maire :** « Est-ce que nous vous répondons tout de suite ou nous vous laissons poser les deux questions ? »

**Monsieur Bock :** « Si Dany me répond après, cela ira. »

**Monsieur le Maire :** « La deuxième question ? »

**Monsieur Bock :** « La deuxième question était sur le nid de cigogne. »

**Monsieur le Maire :** « Tu auras la réponse aussi. Madame Ertz, l'arrosage ? »

**Madame Ertz :** « C'est juste pour vous signifier qu'en face de chez moi il y a l'arrosage sur le gazon qui est la petite mare des canards. Il y a un arroseur qui arrose le trottoir, qui n'arrose strictement pas l'herbe. Je l'ai vu ce matin – juste une petite information au passage. »

**Monsieur le Maire :** « Merci de le signaler : cela ne se voit pas automatiquement. Notre DGS a pris note et il fera le nécessaire le plus vite possible. Sur les travaux, y avait-il d'autres questions ? Sinon, Dany Zottner va répondre. »

**Monsieur Zottner** : « La première chose, concernant le Krautgarten: il ne s'agit pas de travaux, il s'agit juste d'une continuité des élagages qui ont eu lieu en forêt. Vous savez qu'en ce moment, ils sont en train de monter les pylônes EDF. Je ne sais pas en journée si l'on voit déjà tourner les hélicos mais en tout cas celui en Natura 2000 est déjà quasiment monté. Ils sont en train de monter cela. Ils nous ont demandé, sur les lignes de haute tension, des coupes complémentaires. EDF nous a demandé des coupes complémentaires. Cela représente quand même la bagatelle de 135 arbres sur toutes les tranchées. La partie Krautgarten a fait partie de ce lot de nettoyage pour sécuriser les lignes.

J'y étais vendredi, après la réunion PLU. Cela ressemblait plus à un champ de bataille qu'autre chose. Ce sont les mêmes personnes qui sont mandatées par COGIREP, qui sont venues couper les arbres, à la va-vite ou pas, je ne sais pas, mais en tout cas cela a été coupé.

Pourquoi retrouves-tu un gros tas ? C'est parce qu'en accord avec notre garde forestier, le gérant de COGIREP, qui gère les forêts, n'a pas jugé que le bois qu'il y avait là-dedans était digne de faire des planches, si je peux m'exprimer comme cela. C'est pour cela que vous avez un tas qui doit faire cinq à six mètres, sur quelques mètres. Ces bois-là vont finir complètement hachés, broyés, pour faire du bois de broyage. Voilà pourquoi tu retrouves le chantier dans cet état et pourquoi cela s'est fait comme cela, je ne vais pas dire à la va-vite mais sur deux ou trois jours, rapidement. »

**Monsieur Bock** : « J'ai déjà vu couper des arbres, cela ne ressemble à rien, cela. »

**Monsieur Zottner** : « J'ai eu la même remarque de personnes qui passaient comme cela, qui sont sensibles à la coupe du bois et qui disaient : "Ceux-là n'ont sûrement pas eu leur CAP de bûcheron !" Je suis d'accord avec toi.

En ce qui concerne cette fois-ci le nid de cigogne, tu m'avais déjà interpellé lorsque nous avions la réunion en PLU. J'avais redemandé, avec force et insistance, à notre service technique d'intervenir. Ils sont intervenus et ne sont pas arrivés à des résultats parce que tout simplement (ne rigolez pas !) ils se sont fait agresser par des abeilles. Donc, nous avons arrêté les travaux. Pour l'instant nous avons pris contact avec le Monsieur qui gère les ruchers. Les ruchers sont en toute légalité à cet endroit-là. Ce sont des gens qui demandent un accord à la mairie et c'est bien que nous ayons cela. Sauf qu'il faut maintenant trouver un créneau où ils les enlèvent ou plutôt les calment, pour que nous puissions intervenir sur le nid et rayer la chose. Je ne te promets pas que ce sera fait demain, mais après-demain. »

**Monsieur le Maire** : « Il faut que nous fassions attention à la santé de nos agents. S'ils commencent à être piqués sur une intervention par plusieurs abeilles, je ne voudrais pas avoir des problèmes. C'est un problème d'hygiène et sécurité, malgré tout. Il faudra que nous trouvions la solution au meilleur moment possible. »

**Monsieur Zottner** : « Dans la continuité de travaux, ce que je voulais vous dire encore, c'est plutôt une bonne nouvelle pour la commune et à la fois pour la COM COM. Vous avez peut-être lu dans la presse que l'entreprise Trabet a été reprise – même si cela a été par un Luxembourgeois, cela a été repris quand même. Il y a eu malheureusement, pour un certain nombre de personnes, des dégâts. Toute l'agence de Haguenau n'a pas été reprise, malheureusement.

En revanche, les travaux qui sont donc en stand-by chez nous (je pense au pont à travers la Moder, près de l'ancienne station d'épuration, à la placette Carlen et à un certain nombre d'installations de sécurité, cité des Houblons) vont donc reprendre. Les premiers travaux vont démarrer fin de semaine prochaine par le pont de la Moder et nous verrons donc, au fil du mois de juillet, se faire faire la placette Carlen (enfin !), et aussi les installations de sécurité sur la cité des Houblons. Pour la suite des travaux, nous verrons plus tard. C'est plutôt une bonne nouvelle pour nous, concernant cette reprise des travaux qui a été laborieuse. »

**Monsieur le Maire** : « Malheureusement, les difficultés des entreprises ont aussi des conséquences de ce type-là sur les travaux à Schweighouse, mais sur l'ensemble de la COM COM puisque c'est l'entreprise qui a été mandatée par la COM COM sur ces travaux et sur d'autres sur notre secteur, au sens plus large du terme. J'en profite pour demander à Monsieur Zottner de présenter, dans le cadre de sa délégation pour présider la CAO, les marchés qui sont qui ont été passés récemment, pour en rendre compte au conseil municipal. »

**Monsieur Zottner** : « Récemment, ont été passés deux types de marchés. Le premier est un marché de matériel informatique pour la vidéothèque. L'entreprise retenue est la société RGI, pour un montant de 3 295,88 euros. C'est la première.

Le deuxième marché qui a été passé est en liaison avec l'école maternelle du Bocksberg, que nous souhaitons réhabiliter avant qu'il y ait la prochaine rentrée des classes. Il a fallu donc missionner un contrôleur



technique. A été retenu le Bureau Veritas pour un montant de 3 090 euros, ainsi que la coordination SPS. Nous avons retenu le bureau ACE BTP pour un montant de 1 319,40 euros, en sachant que nous avons déjà posé l'attribution du suivi de chantier à Keller architecture de Pfaffenhoffen, il me semble, au dernier conseil municipal.

Nous avons aussi attribué dans la foulée, pour rester dans les délais de mise en place, la menuiserie externe de l'école du Bocksberg. Celle-ci a été attribuée à une société, Norest. Je vous donne juste l'APS. L'APS était chiffrée à 75 000 euros et l'offre la mieux-disante a été de 60 774,50 euros, ce qui fait quand même un delta de 14 225. C'est plutôt, là aussi, une bonne nouvelle pour la commune. Ce que nous n'avons pas dépensé, c'est tant mieux pour nous.

Voilà les trois communications que je voulais vous faire sur ce point-là. Et nous aurons la possibilité de débattre à la fois en CAO mais aussi au conseil municipal des travaux au niveau du Bocksberg. Cela étant un peu moins pressant, nous aurons le temps d'en débattre. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Zottner. Monsieur Acker souhaite-t-il intervenir ? »

**Monsieur Acker :** « Oui. Pourquoi investir dans du matériel informatique alors que nous venons de délibérer sur l'accord d'un groupement de commande avec la COM COM ? Pourquoi ne pas avoir attendu ? »

**Madame Chaudron :** « Cela entre dans le cadre de la troisième phase de transformation de la bibliothèque et c'était déjà engagé. Comme c'est prévu pour le mois de septembre, nous ne pouvions pas attendre. »

**Monsieur le Maire :** « Je m'aperçois à ce stade que j'ai oublié de vous passer deux informations, pour vous préciser que nous avons reçu en mairie (il est consultable) le rapport annuel du délégataire Lyonnaise des Eaux (la production de l'eau à Schweighouse) 2014. Il est à votre disposition si vous souhaitez le consulter en mairie. De même, nous avons le compte rendu annuel de Numéricable pour 2014, qui est consultable à la mairie si cela intéresse certains d'entre vous. J'avais oublié de vous le dire tout à l'heure. Réparation faite. Monsieur Eppinger souhaitait intervenir. »

**Monsieur Eppinger :** « Juste un point d'information, sur la Fête de la musique qui aura lieu ce samedi à Schweighouse. Cela débutera à 18 heures. Nous accueillerons d'abord l'harmonie de la Muse. Les enfants de la Muse nous joueront pendant une heure, une heure et quart, de la musique symphonique, musique d'harmonie.

Ensuite, se produira le cercle Fidelitas que nous remercions également, au même titre que la Muse. Par après, il y aura différentes interventions musicales par des associations locales, notamment l'union sportive qui fera une petite démonstration de ce qu'est le piloxing. C'est une activité sportive en musique donc cela cadre bien avec l'autre thème de la soirée qui est la nocturne musicale, qui démarrera à 21 heures 45.

Aura également lieu une démonstration de danses cubaines et latines réalisée par l'association Rueda Cubana, qui donne également des cours à Schweighouse pour les adeptes de ce style de danse.

En fin de soirée, nous accueillerons deux jeunes qui vont nous proposer leurs morceaux de rap. En fin de soirée, l'association Adema, un orchestre un peu plus "contemporain", de guitares et basses. Je rappelle aussi la nocturne comme je viens de le dire : départ à 21 heures 45 (il y a encore possibilité de s'inscrire pour celles et ceux qui le souhaitent), et remise des prix vers 23 heures 30. À samedi. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Eppinger. Monsieur Meder, vous souhaitez revenir sur les résultats sportifs ? »

**Monsieur Meder :** « Exactement. Pour l'Union sportive, pour le volley, les poussines viennent d'achever leurs compétitions samedi dernier. Cela se termine par deux victoires, ce qui leur permet de terminer championnes du Bas-Rhin. Une petite photo.

Après, j'ai le Running Team. Ils ont réalisé neuf victoires :

- la dernière, Freddy Lapp, sur le trial du 26 kilomètres à Quatzenheim ;
- Régis Haegelé, le 5 kilomètres à Epfig ;
- après, encore une fois Régis Haegelé, le 5 kilomètres à Niederhausbergen, et 10 kilomètres à Oermingen ;
- Oesterle Cédric a gagné le 5 kilomètres à Huningue, et le 12 kilomètres à Rixheim ;
- Basilico Grégory, qui est champion d'Alsace cette année, a gagné à Haguenau le 10 kilomètres ;
- Maxime Lorentz a gagné le 10 kilomètres ;
- Freddy Lapp a gagné le 5 kilomètres à Morsbronn.

Bravo pour les coureurs et leur entourage !

Après, le basket. L'équipe masculine, classée en division nationale 2, est championne d'Alsace depuis dimanche dernier, le 7 juin. Bravo à eux. Ils l'ont réalisé à Schweighouse.

Après, j'ai des résultats de football mais c'est un peu compliqué, je ne peux pas les donner. Ce sont toutes les équipes qu'il m'a transmises, Monsieur Wayoff. J'avais demandé les résultats principaux pour pouvoir les diffuser. C'est trop compliqué, c'est trop long.

J'ai également un petit document qui était dans le journal, concernant les arts martiaux : ce sont Les Petits Tigres sur le tatami. Je pense que vous avez de bons résultats. »

**Monsieur Bock** : « J'explique que Les Petits Tigres, c'est une compétition destinée aux petits pour lesquels il n'y a parfois pas de compétition officielle. C'est une compétition pour les tout-petits, cela commence à quatre ans, cinq ans, six ans. C'est pour leur permettre de rentrer déjà dans la compétition. Ils se trouvent au sein du club, ils voient toujours les mêmes. Le fait de voir d'autres jeunes des autres clubs leur permet de s'affronter. Ce n'est pas une compétition officielle. Il n'y a pas de compétition officielle mais c'est quand même quelque chose que nous faisons tous les ans et nous nous rendons compte que beaucoup d'enfants viennent.

Il faut juste savoir une chose : il y a eu un petit bémol. Une remise de médailles, au district, a été organisée le même jour, mais comme il n'y avait que ce samedi-là où nous pouvions avoir la salle, notre tournoi des Petits Tigres, nous l'avons fait quand même. Pas mal de jeunes sont partis à la remise de médailles du district car eux font certaines compétitions dans le Bas-Rhin, voire un peu plus loin, donc ils ont reçu leur médaille au niveau du district. Ces enfants n'ont pas pu participer ce jour-là. Nous essaierons l'année prochaine peut-être de décaler ce Tournoi des petits Tigres : soit de le faire beaucoup plus tard, soit de carrément l'avancer beaucoup plus, pour que tout le monde puisse participer. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Bock. Avons-nous fini les résultats ? »

**Monsieur Meder** : « Oui, c'est tout. »

**Monsieur le Maire** : « J'avais deux informations avant que nous nous quittions.

La première : nous n'avons pas de réunion du conseil municipal au mois de juillet, puisque nous n'avons pas ce soir de point à l'ordre du jour. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 9 septembre dans cette salle à 19 heures 30.

La deuxième : je souhaiterais dire un tout petit mot sur quelqu'un qui est parmi nous ce soir pour la dernière fois. Il s'agit d'Audrey Schalber. Elle va nous quitter au 1<sup>er</sup> juillet, mutée dans deux communes, pas très loin d'ici. De toute façon, elle reste dans le canton. Elle ne va pas très loin de chez nous mais, je voulais la remercier, lui dire combien j'avais été à titre personnel content de travailler avec elle, et lui souhaiter bonne route, dans sa vie professionnelle future, à Huttendorf et à Morschwiller. Merci Audrey, bonne continuation ! »

**Monsieur Acker** : « Comme nous avons travaillé aussi ensemble, je tiens à te remercier. »

**Monsieur le Maire** : « La séance est close. Merci, bonne soirée ! »

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.***